



Communiqué

Marchés, terrasses et manifestations: la Ville favorise la convivialité

La Municipalité répond à cinq postulats ayant pour thème commun d'améliorer l'occupation de l'espace public et d'y favoriser la convivialité, lorsqu'il est destiné à accueillir des activités de marchés ou en lien avec l'exploitation des terrasses d'établissements publics, ainsi que des manifestations. La place Saint-François est actuellement privilégiée pour aménager un deuxième pôle alimentaire du marché central le samedi.

En réponse à divers postulats, la Municipalité a souhaité dresser un état des lieux de ce qui a été entrepris ces dernières années pour favoriser la convivialité dans les marchés lausannois, sur les terrasses de la ville et lors des nombreuses manifestations organisées à Lausanne. Les réponses de la Municipalité explicitent également quelles sont ses intentions et projets en cours. La Municipalité confirme également certains principes de gestion de ces espaces.

Une grande attention sera maintenue à la pérennisation et à l'évolution des marchés, du centre-ville ou dans les quartiers ; le principe - constant depuis plusieurs décennies - fixant que l'organisation des marchés, principalement celui du samedi au centre-ville, prime sur celle de manifestations est confirmé. La place Saint-François est actuellement privilégiée pour aménager un deuxième pôle alimentaire du marché central, semblable à celui qui existe sur la place de la Riponne centre et sud lors du marché du samedi et qui regroupe une pluralité de types de marchandises (maraîchers, boulangers, fromagers, charcutiers, marchands de champignons, fleuristes, etc.).

L'aménagement d'établissements-terrasses ou de kiosques-magasins dans les espaces publics est déjà bien avancé dans le cadre de la politique des édicules. Par ailleurs, à l'instar de ce qui est déjà engagé à Saint-François, la Ville entend valoriser les terrasses.

Le nombre de manifestations organisées sur le territoire communal est en croissance de manière régulière depuis les années 2000, ce qui démontre une grande vitalité. Les acteurs principaux à l'origine de toutes ces manifestations sont d'abord leurs différents organisateurs; la Ville a en effet toujours eu pour principe de ne pas s'y substituer mais de les accompagner dans leurs démarches et dans l'organisation de leurs manifestations, que ce soit par le renfort technique et logistique des services communaux ou par l'octroi de subventions ou de garanties de déficit. De nombreuses gratuités, en fonction du but poursuivi par la manifestation, sont accordées chaque année. La Municipalité arrive à la conclusion que les manifestations de rue ou de façon plus générale en extérieur fonctionnent bien et offrent au public et aux touristes une programmation variée et intéressante, permettant à tous les publics d'y trouver un moment de bon temps, agréable et convivial.



Plus spécifiquement, les manifestations organisées dans les parcs municipaux font l'objet d'une attention particulière puisque la Municipalité maintient que ces espaces ne doivent pas être privatisés et demeurer en priorité des lieux de calme et de détente, au sein desquels il est possible de s'installer gratuitement et sans être constamment sollicité par des aspects commerciaux (kiosques, ventes ambulantes, etc.), en pensant ainsi particulièrement aux familles. Ce principe n'est cependant pas sans nuances; en fonction de l'intérêt et du contenu de certains projets de qualité, quelques exceptions ont été voulues à certains endroits.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, 079 964 27 39

Lausanne, le 7 juin 2018